

Aide au Bafa

	Aide au BAFA (Fonds Cnaf)	Aide au BAFA (Fonds Caf Touraine)
OBJECTIF	Permettre aux jeunes de passer leur BAFA et ainsi s'engager auprès d'autres jeunes voire s'engager dans une vie professionnelle. La formation doit être dispensée par un organisme agréé par la DDCS.	
PUBLIC	Le stagiaire doit être âgé de 17 ans au moins au premier jour du stage de formation générale.	Résidant d'Indre-et-Loire. Jeunes : avoir 17 ans au premier jour de la session de formation générale et 20 ans au plus.
CONDITIONS SPECIFIQUES D'ATTRIBUTION		Etre considéré à charge de la famille, au sens des prestations familiales au titre du mois pris en compte pour le calcul du QF. QF plafond : 770 €.
TYPE ET MONTANT DE L'AIDE	Aide financière : - Bafa classique : 91,47 € - Bafa petite enfance : 106,71 €	Aide financière : - Bafa 1 : 150 € - Bafa 2 : 77 € - Bafa 3 : 150 €
COMMENT FAIRE ?	Retirer auprès de la Caf un formulaire à faire remplir par l'organisateur à chaque étape de la formation. Le versement de l'aide est subordonné à la production de la demande complétée et signée, dans les 3 mois suivant la date d'inscription après avoir fait compléter par l'organisme de formation les 3 attestations de stage (Bafa 1, 2 et 3). Paiement à l'organisateur ou à la famille si celle-ci a fait l'avance.	Transmettre à la Caf, dans les 3 mois suivant la date de début de stage, une attestation délivrée par l'organisme de formation mentionnant : - l'identité et l'adresse du stagiaire, - la nature du stage (1,2 ou 3), - les dates et lieu du stage, - le coût du stage et le montant payé par la famille. Paiement à l'organisateur ou à la famille si celle-ci a fait l'avance.